

PROVINCE DE LUXEMBOURG - ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE



COMMUNE DE NASSOGNE

Le Bourgmestre de la Commune de Nassogne autorise la société Mobix Engetec, Département Lignes, Rue de Sainte-Ode, 34 à 6681 Lavacherie effectuant les travaux d'interventions sur le réseau aérien et remplacements de poteaux électriques sur le territoire de la commune de Nassogne, pour des travaux ne durant pas plus d'un jour pour la période du 10 février 2026 au 31 décembre 2026 sur le territoire de la Commune de et à 6950 – 6951 – 6952 – 6953 Nassogne à placer la signalisation prévue par l'A.R. du 07 mai 1999 pour les chantiers réputés de :

- 1^{ère} catégorie – gênant FORTEMENT la circulation.
- 2^{ème} catégorie
- 3^{ème} catégorie

En outre, en vue de garantir la sécurité de la circulation et en raison de la disposition particulière des lieux, la signalisation complémentaire suivante sera installée :

- des signaux C43, fixant à 30km/h, la limite de vitesse, seront substitués aux signaux de même type prévus par la réglementation (1)
- des signaux B19 et B21 (1)
- des signaux lumineux du système tricolore, annoncés par des signaux A33, régleront la signalisation à chaque extrémité du chantier (1)
- des signaux F39 Bis, F41, F41 Bis détermineront l'itinéraire de déviation suivant

La signalisation adéquate sera placée à la diligence de l'Entrepreneur à savoir la société Mobix Engetec, Département Lignes, Rue de Sainte-Ode, 34 à 6681 Lavacherie;

Les signaux

- seront placés dans les conditions définies par la Circulaire Générale sur la signalisation routière du Ministère des Travaux Publics – Administration des routes
- seront placés conformément aux prescriptions des A.R. du 07 mai 1999

La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée devra être enlevée ou efficacement masquée.

Après chaque carrefour, ne pas oublier la répétition des panneaux qui doivent l'être.

Fait à Nassogne, le 9 février 2026.

Le Bourgmestre,
M. QUIRYNEN

(1) Barrer ce qui ne convient pas

NE DOIT PAS ETRE AFFICHÉ SUR CHANTIER

